

LES CRÉDITS MARKETING, C'EST QUOI?

- C'est une ristourne de 20% des sommes remises à Revenu Québec par une entreprises qui perçoit **la taxe sur l'hébergement** et qui est membre hébergement de Tourisme Gaspésie (TG).
- Cette ristourne peut être utilisée pour **faire de la promotion au Québec** selon les modalités établies par Tourisme Québec.

COMMENT LES OBTENIR?

- Pour être éligible aux crédits marketing, **l'établissement membre** de TG doit lui fournir :
 - » Une copie du formulaire de déclaration de taxe sur l'hébergement de Revenu Québec accompagnée :
 - d'une copie du chèque encaissé par Revenu Québec
 - ou**
 - du sceau de paiement d'une institution financière apposé sur le formulaire de déclaration
 - ou**
 - d'une preuve de paiement par guichet automatique
 - ou**
 - d'une copie du relevé de compte.
 - » Il est recommandé de nous faire parvenir ces documents trimestriellement.
- Le montant des crédits marketing est attribué au compte client du membre dès réception du paiement de Tourisme Québec. Ces renseignements sont traités de façon confidentielle.
- Pour les membres existants, il y aura rétroaction au 1^{er} avril de l'année précédente pour enregistrer leurs crédits dans leur compte client. Pour ce qui est des nouveaux membres, ils peuvent se prévaloir de leurs crédits marketing à compter de leur date d'adhésion.
- Un membre peut s'adresser à TG pour vérifier le montant de ses crédits accumulés.
- Les crédits marketing sont conservés dans le compte du membre **durant trois ans**. Par la suite, ils retournent dans le budget de promotion régional.

COMMENT LES UTILISER?

- Toutes les applications sont conditionnelles à l'autorisation préalable de TG.
- L'adhésion annuelle **n'est pas une dépense admissible**, car il faut d'abord être membre de TG pour se prévaloir de ce privilège.
- Ils doivent servir uniquement à des **actions** ou **activités de promotion** et de **mise en marché**.
- Ils doivent concerner des actions reconnues par TG : au Québec, en dehors du territoire de la Gaspésie touristique.
- **À la date de la facturation, seuls les crédits au compte pourront être utilisés.**
- Peuvent être utilisés par l'établissement d'hébergement pour un **maximum de 85%** du coût hors taxes.

Exemple :

| | | |
|--|---|------------------|
| Projet de site Web: 1000 \$ (+ TPS + TVQ = 149,75 \$) | = | 1 149,75 \$ |
| Montant admissible aux crédits marketing: 85% avant taxes | | 850,00 \$ |
| Montant à payer par le membre : | | |
| 150 \$ (+ TPS + TVQ non admissible : 149,75 \$) | = | 299,75 \$ |

EXEMPLES D'APPLICATIONS

Plateformes et outils TG

- Site Web et infolettre : espace publicitaire
- Blogue : billet commandité
- Facebook : publication commanditée
- Outils imprimés de TG : espace publicitaire

Autres plateformes

- Placements Web (médias sociaux, Google Adwords, bannières display sur site Internet dûment choisi en fonction de la clientèle touristique à rejoindre)
- Magazine spécialisé (publicité ou publireportage)
- Publicité télévisuelle (diffusion seulement)*
- Développement de nouvelle plateforme Web à des fins de promotion*
- Dépliant publicitaire ou outils développés à des fins de distribution*



Approbation préalable. Devra faire la démonstration que la publicité sera diffusée en dehors du territoire de la Gaspésie.

Les frais de gestion, de production de projet, d'hébergement de site Web et de mise à niveau ne sont en aucun cas applicables. De plus, l'affichage routier, l'habillage d'automobile de compagnie et le développement d'image de marque ne sont pas considérés.

* Placer le logo de Tourisme Gaspésie sur chacune des applications et faire approuver le tout par TG.